



FACULTÉ DE  
**DROIT**  
SCIENCES  
ÉCONOMIQUES  
& GESTION  
D E N A N C Y



*Résumés des cours dispensés  
en Licence Droit*

*Année universitaire 2010-2011*

# Sommaire

## Licence Droit parcours Juridique

### L1 - Semestre 1

- Droit privé ..... page 5
- Droit constitutionnel ..... page 5
- Introduction historique au droit ..... page 5
- Vie politique ..... page 5
- Introduction à l'économie ..... page 5

### L1 - Semestre 2

- Droit privé ..... page 6
- Droit constitutionnel ..... page 6
- Histoire des institutions ..... page 6
- Institutions internationales et européennes ..... page 6
- Droit des personnes ..... page 6
- Histoire contemporaine ..... page 6
- Problèmes économiques contemporains ..... page 6

### L2 - Semestre 1

- Droit administratif ..... page 7
- Droit des obligations ..... page 7
- Droit pénal général ..... page 7
- Droit des affaires ..... page 7
- Histoire du droit des obligations ..... page 8
- Economie des entreprises ..... page 8
- Sociologie politique ..... page 8

### L2 - Semestre 2

- Droit administratif ..... page 9
- Droit des obligations ..... page 9
- Droit pénal général ..... page 9
- Finances publiques ..... page 9
- Problèmes politiques internationaux ..... page 9
- Politique économique et intégration européenne ..... page 9
- Histoire du droit pénal ..... page 9

### L3 - Semestre 1

- Procédure pénale ..... page 10
- Droit civil ..... page 10
- Libertés publiques et droits fondamentaux ..... page 10
- Droit des sociétés ..... page 10
- Droit du travail ..... page 10
- Droit administratif approfondi ..... page 11
- Droit international public fondamental ..... page 11
- Fonction publique et agents publics ..... page 11
- Informatique documentaire ..... page 11
- Histoire de l'administration ..... page 11
- Méthode des sciences sociales ..... page 11
- Histoire des idées politiques ..... page 11

### L3 - Semestre 2

- Droit judiciaire privé ..... page 12
- Droit civil ..... page 12
- Droit du travail ..... page 12
- Droit des sociétés ..... page 12
- Droit des propriétés publiques et des travaux publics ..... page 12
- Droit institutionnel de l'Union européenne ..... page 12
- Contentieux administratif ..... page 13
- Comptabilité et bilans ..... page 13
- Histoire de la propriété publique et privée ..... page 13
- Droit fiscal des personnes ..... page 13

# Sommaire

## Licence Droit parcours Droit / Droits des pays de Common Law

### L1 - Semestre 1

- Droit privé ..... page 5
- Droit constitutionnel ..... page 5
- Introduction historique au Droit ..... page 5
- Langue anglaise : Grammaire ..... page 14
  - Langue orale de spécialité ..... page 14
  - Compréhension écrite ..... page 14
- Lire et écrire l'anglais pratique ..... page 14

### L1 - Semestre 2

- Droit privé ..... page 6
- Droit constitutionnel ..... page 6
- Histoire des institutions ..... page 6
- Langue anglaise : Grammaire ..... page 14
  - Compréhension écrite ..... page 14
  - Méthodologie de la traduction ..... page 14
- Aspects de la culture anglo-saxonne ..... page 14

### L2 - Semestre 1

- Droit administratif ..... page 7
- Droit des obligations ..... page 7
- Droit pénal général ..... page 7
- Histoire et société britanniques ..... page 15
- Compréhension et traduction de spécialité ..... page 15
- Compréhension orale de spécialité ..... page 15
- Entraînement à l'exposé écrit et oral ..... page 15

### L2 - Semestre 2

- Droit administratif ..... page 9
- Droit des obligations ..... page 9
- Droit pénal général ..... page 9
- Histoire et société américaines ..... page 15
- Oral en situations professionnelles ..... page 15
- Droit des pays de Common Law ..... page 15

### L3 - Semestre 1

- Libertés publiques et droits fondamentaux ..... page 10
- Droit des sociétés ..... page 10
- Droit du travail ..... page 10
- Rédaction de documents juridiques ..... page 16
- Présentation de conférences en anglais ..... page 16
- Rhétorique du discours écrit et oral ..... page 16
- Droit des pays de Common Law ..... page 16

### L3 - Semestre 2

- Droit judiciaire privé ..... page 12
- Droit du travail ..... page 12
- Droit des sociétés ..... page 12
- Introduction au droit américain « Law and Justice » ..... page 16
- Rédaction de rapports professionnels ..... page 16
- Préparation aux tests linguistiques en anglais ..... page 16
- Anglais de la négociation ..... page 16

# Sommaire

## *Licence Droit parcours différencié en vue du Master Juriste d'affaires international et européen (à partir de L3)*

### **L3 - Semestre 1**

- Droit des sociétés ..... page 10
- Droit civil ..... page 10
- Droit du travail ..... page 10
- Libertés publiques et droits fondamentaux ..... page 10
- Droit anglais ..... page 17
- Droit allemand ..... page 17

### **L3 - Semestre 2**

- Droit des sociétés ..... page 12
- Droit du travail ..... page 12
- Droit civil ..... page 12
- Droit judiciaire privé ..... page 12
- Droit institutionnel de l'Union européenne ..... page 12
- Droit fiscal des personnes ..... page 13
- Techniques de financement des entreprises ..... page 17
- Pratique européenne du Droit des affaires ..... page 17

**DROIT PRIVE****Introduction au Droit et Droit des biens**

Ce cours d'introduction a pour but de saisir le droit dans sa réalité globale, de présenter les principales notions juridiques dans la langue du droit et donner aux étudiants les bases nécessaires à la découverte des diverses branches spécialisées qui composent le droit privé.

Le phénomène juridique, ou « droit objectif », sera exposé à travers des aspects de philosophie du droit, les diverses sources du droit (nationales, européennes et internationales), la fonction juridictionnelle (les grands principes et l'organisation des juridictions), le procès (l'action en justice, les grands types de procédures, la décision et son autorité, les voies de recours), la règle de droit (sa force obligatoire, son application dans le temps et dans l'espace, son interprétation) ainsi que la preuve.

Puis le cours traitera des « droits subjectifs », c'est-à-dire des droits qui peuvent être concrètement invoqués par les personnes. Une présentation des sujets de droit (personnes physiques et personnes morales) précèdera l'examen des différentes sources (actes et faits juridiques) et classifications des droits subjectifs (droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux, droits réels et droits personnels). Enfin, le cours se concentrera plus spécialement sur une spécialité du droit civil : le « droit des biens ». Il s'agira d'étudier ici le droit de propriété, son acquisition et son exercice, la possession et ses effets, les différentes catégories de biens, le patrimoine.

**INTRODUCTION HISTORIQUE AU DROIT**

Le cours d'introduction historique a pour objet, afin de mettre en perspective le droit positif, de décrire les racines historiques du droit français et des droits de l'Europe continentale en examinant, de l'Antiquité jusqu'à la période contemporaine, les sources créatrices du droit que sont la coutume, la doctrine, la jurisprudence et la loi. Pour la période définie, l'enseignement, tout en décrivant les processus d'élaboration de la règle de droit ainsi que le mode de diffusion de cette dernière, notamment par les Universités, illustrera le propos à partir de quelques institutions juridiques tels que le mariage et la filiation, les contrats, la propriété... .

**DROIT CONSTITUTIONNEL**

Ensemble des règles juridiques d'organisation des sociétés politiques modernes, le droit constitutionnel est d'abord le résultat d'une construction historique. Les systèmes constitutionnels, en effet, se sont engendrés les uns les autres à partir de ces trois modèles fondateurs que figurent, respectivement le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la France. C'est à l'étude de ces trois modèles qu'est consacrée la première partie du cours de droit constitutionnel, non sans avoir préalablement évoqué, en introduction, les raisons d'être de l'apparition du droit constitutionnel et les définitions de base.

Ce n'est qu'une fois établi et universalisé le droit constitutionnel qu'il devient possible d'en faire une étude plus scientifique, moins liée au combat pour la limitation du pouvoir politique et la garantie du citoyen contre le pouvoir, qui explique son apparition et son extension. Une deuxième partie du cours est ainsi consacrée aux concepts fondamentaux du droit constitutionnel, qui relèvent de la notion d'Etat et de Constitution.

**VIE POLITIQUE**

Après une présentation du paysage politique français (organisations, règles juridiques, élites politiques), ce cours introduit à une sociologie du système partisan sous la Ve République puis privilégie une démarche historique, revenant sur les principaux événements politiques, leurs acteurs – individuels ou collectifs –, leur idéologie ou représentations et les évolutions de l'action publique depuis la Libération.

**INTRODUCTION A L'ECONOMIE**

L'objectif de cet enseignement est de donner aux futurs juristes la culture économique nécessaire pour comprendre l'actualité économique, les politiques économiques mises en place mais aussi les impératifs de gestion de l'entreprise privée ou du service public.

Ainsi après avoir étudié les grands courants de la pensée économique et les principales préoccupations économiques contemporaines, le cours traite de l'entreprise au niveau de son approche comptable, de ses méthodes de production ou d'organisation du travail et de ses choix en matière d'investissements.

Cela conduit ensuite à évoquer la notion de marché et quelques éléments de comportement du consommateur.

**DROIT PRIVE**

Dans le cadre du Droit Privé, le Droit de la Famille consiste en une approche juridique de l'organisation des structures familiales à partir de la prise en compte des couples sous différentes formes (union libre – Pacs – mariage). Il faudra ensuite envisager les règles de fonctionnement et les obligations de chacun des membres du couple, puis la disparition du couple par une séparation soit de fait, soit judiciaire (divorce).

L'enfant issu du couple verra son statut établi de différentes manières à l'égard du père et de la mère ; l'enfant adopté relevant d'un régime spécial. Cependant, les droits de tous ces enfants seront identiques.

**DROIT CONSTITUTIONNEL**

Une troisième et dernière partie du cours, durant tout le second semestre, s'attachera à l'étude du droit constitutionnel français actuel, celui de la Cinquième République, en analysant chacune des trois composantes du pouvoir politique : gouvernemental, parlementaire et juridictionnel.

**HISTOIRE DES INSTITUTIONS**

Le cours d'histoire des institutions publiques vise à retracer, dans un cadre européen, mais en suivant les cheminements de l'histoire nationale, une histoire de la tradition de l'État. Cette étude conduit à considérer l'héritage romain et offre une description des institutions de l'Ancien Régime jusqu'au début de la Révolution.

**HISTOIRE CONTEMPORAINE**

Le cours d'histoire contemporaine retrace la vie politique et constitutionnelle mouvementée de la France, depuis la Révolution, le Consulat et l'Empire jusqu'à la Cinquième République, abordant notamment des thèmes autour desquels les Français se sont longtemps divisés et se divisent encore parfois aujourd'hui, comme les rapports entre l'État et les cultes ou l'enseignement.

**INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES**

Ce cours présente les acteurs de la société internationale ainsi que leurs actions. Les acteurs sont l'Etat et les organisations internationales, tous dotés de la personnalité juridique morale de droit international public, et dont les éléments constitutifs et leur structuration feront l'objet d'une étude spécifique. Or ces institutions - appelées à entretenir des relations bilatérales ou multilatérales - s'appuient sur des règles juridiques et autres institutions propres à favoriser leurs coopérations et leurs actions sur la scène internationale qu'il convient également d'étudier, afin de s'initier aux spécificités du droit international public (traités, coutumes, principes généraux du droit international/ institutions diplomatiques, consulaires...). Quant aux actions internationales de l'Etat et des organisations internationales, elles ont principalement pour tâche d'assurer la paix et la sécurité internationales et le développement économique et social. Au fil du semestre, les organisations internationales à vocation universelle (Organisation des Nations unies/Institutions spécialisées : Banque mondiale, Organisation mondiale de la santé...), intercontinentale (Organisation du Traité Atlantique Nord, Organisation de la Francophonie, Organisation de la Conférence islamique) ou continentale (Union européenne, Conseil de l'Europe, Organisation des Etats américains, Mercosur, Union africaine...) seront tour à tour présentées.

**DROIT DES PERSONNES**

Le cours de droit des personnes distingue de manière classique les personnes physiques (les êtres humains) et les personnes morales, entités abstraites à qui l'on reconnaît des droits et des obligations. Le cours est principalement axé sur l'analyse de la personne physique, sujet de droit originaire.

Il faudra s'interroger sur l'attribution de la personnalité juridique, c'est-à-dire sur l'aptitude à être sujet de droit (vie, mort, statut de l'embryon....

La personne humaine a le droit de protéger son intégrité corporelle mais aussi son "intégrité morale" : sa vie privée, son image, sa voix, ses correspondances ...

Chaque être humain est unique et se distingue juridiquement des autres par son état civil, son nom, son domicile...

Les personnes physiques peuvent dans certaines circonstances perdre une partie de leurs droits ou ne peuvent plus les exercer personnellement. Il faut alors organiser juridiquement la protection de l'incapable et de son patrimoine, qu'il soit mineur ou qu'il soit majeur par différentes techniques juridiques (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice...).

**PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS**

Le cours est composé d'une succession de leçons. Les thèmes abordés sont les suivants. Comment raisonnent les économistes ? Qu'est ce que le modèle offre-demande ? Pourquoi les économistes prônent-ils la concurrence ? Qu'est ce que le commerce international de nos jours ? A quoi sert la théorie ricardienne de l'avantage comparatif ? Pourquoi les pays échangent-ils entre eux ? Quelle a été l'évolution de l'euro par rapport au dollar entre 1999 et 2009 ? Quels sont les facteurs qui influencent le prix d'une devise ? Y a-t-il un lien entre l'évolution de ces devises et le prix du pétrole ? Comment expliquer la crise financière des subprimes ? Quelles sont les interactions entre le droit et l'économie ?

**DROIT ADMINISTRATIF**

Le droit administratif général, dont le programme couvre deux semestres de la 2e année de Licence, traite de ce droit spécifique, applicable à une partie de l'action administrative, qui s'est développée en France depuis deux siècles. Outre la connaissance de ses sources et de ses mécanismes de contrôle par la justice administrative, la discipline entend répondre à trois questions fondamentales: qui, quoi, comment? Quelles sont les institutions administratives (État, collectivités territoriales, établissements publics)? Quelles sont leurs missions (police, service public)? Par quels procédés juridiques l'activité administrative s'exerce-t-elle (acte unilatéral, contrat)?

**DROIT DES OBLIGATIONS**

Le droit des obligations est au cœur de l'activité économique et de la vie quotidienne. Définie comme le lien patrimonial entre deux personnes, l'obligation a plusieurs sources, parmi lesquelles on trouve le contrat et les faits juridiques.

Le contrat est un accord de volontés destiné à créer un lien d'obligation. La connaissance du droit des contrats, et plus largement du droit des obligations, est indispensable pour toutes les personnes qui souhaitent se spécialiser en droit privé. Il s'agit en effet du droit commun duquel dérivent les autres disciplines telles que le droit des transports, le droit des assurances, le droit des affaires, etc.

Le cours s'articule autour de la classification des actes juridiques, des conditions de formation du contrat, de la nullité du contrat, de ses effets et des conséquences de son inexécution.

**DROIT PENAL GENERAL**

Le cours de Droit pénal général se propose d'exposer les règles de fond applicables à toutes les infractions. La 1<sup>ère</sup> partie est consacrée à l'étude de la loi pénale, au sens large du terme. En vertu du principe de légalité criminelle, un texte est en effet la condition préalable indispensable à toute poursuite pénale.

Le cours comporte ensuite une étude de la structure de l'infraction, des diverses catégories de délinquants et de leurs modes de participation à une infraction. Les diverses causes d'irresponsabilité pénale sont également présentées.

**DROIT DES AFFAIRES**

Le droit des affaires est une composante du droit économique qui a pour objet les acteurs de la vie économique. Le droit des affaires porte essentiellement sur la réglementation des commerçants et de l'activité commerciale. Ils sont regroupés en deux catégories majeures : les commerçants et les non-commerçants. Ce cours est composé de deux parties : la première relative à la commercialité et la seconde porte sur l'entreprise commerciale.

La première partie sur les deux conceptions du droit commercial : la conception objective avec les actes de commerce, et la conception subjective grâce à la personne du commerçant. Elle poursuit en précisant ce que sont les activités non commerciales pour terminer en expliquant quels sont les intérêts de procéder à la distinction entre le domaine commercial et le domaine non commercial.

La seconde partie est consacrée à l'étude de l'entreprise commerciale : sa création, le fonds de commerce, les contrats portant sur le fonds de commerce et le bail commercial afin de terminer par les règles de fonctionnement de l'entreprise commerciale.

Cet enseignement est particulièrement utile à une grande majorité de juristes, aussi bien les professionnels rédacteurs de contrats comme les juristes d'entreprises, les avocats ou bien encore les notaires, que ceux dont la mission est d'intervenir lors des litiges existants au moment de la conclusion ou de l'exécution des relations de la vie juridique d'une entreprise, magistrats, avocats notamment.

**SOCIOLOGIE POLITIQUE**

La sociologie politique a pour objet de comprendre le fonctionnement politique des sociétés. Le cours privilégie l'étude des partis politiques, du personnel politique, de l'opinion publique, des comportements électoraux, du syndicalisme et des mouvements sociaux, de l'Etat. Il s'appuie notamment sur des travaux originaux sur les transformations du système partisan, le communisme, le syndicalisme.

**HISTOIRE DU DROIT DES OBLIGATIONS**

Approche historique des notions étudiées en droit des obligations conduisant à l'examen des obligations nées d'actes licites (formation, preuve, conditions de validité des contrats...) et des obligations nées d'actes illicites (lesquelles posent la question du droit de la responsabilité délictuelle ou quasi-délictuelle) : du droit romain à la fin de la période romano-canonique et au Code civil.

**ECONOMIE DES ENTREPRISES****1 - Qu'est-ce que l'entreprise**

*Une Unité de production et de répartition  
Une cellule sociale  
Un centre de décision économique*

**2 - Les approches théoriques de l'entreprise**

*Les principales théories de l'entreprise*

**3 - Caractéristiques des PME**

*Leur poids économique  
Leurs performances économiques  
Leur fragilité  
Leur organisation  
Atouts et faiblesses des PME  
Les axes stratégiques des PME  
La Très Petite Entreprise*

**4 - L'entreprise et son environnement économique et social**

*L'environnement de l'entreprise : source d'opportunités et de menaces  
Les relations avec les autres entreprises  
Le milieu local et régional  
Les interactions entre entreprise et environnement*

**5 - L'entreprise groupement humain**

*Le facteur travail aujourd'hui  
Les conceptions du rôle des travailleurs dans l'entreprise  
Le Taylorisme  
L'école des relations humaines  
La théorie de la contingence  
L'école néo-classique  
Sociologie des organisations*

**6 - Entreprise et culture**

*La culture d'entreprise  
Les manifestations de la culture d'entreprise  
Culture d'entreprise et gestion*

**7 - L'organisation de l'entreprise**

*Les éléments de base  
La structure  
L'évolution des structures  
L'évolution des théories de l'organisation*

**8 - Le management de l'entreprise**

*La notion de management  
La prise de décision  
Les types de décisions et les outils d'aide à la décision  
L'exercice du pouvoir managériale*

**9 - La gestion stratégique**

*La notion de stratégie  
La diversité des finalités  
L'analyse stratégique et ses outils  
L'analyse concurrentielle et ses modèles  
L'analyse du potentiel de l'entreprise  
Le couple produit/marché  
L'innovation*

**10 - Les principaux types de stratégie**

*Les stratégies de croissance  
Alliance et coopération  
Internationalisation  
Stratégies internes  
La planification stratégique*

**11 - La Gestion des Ressources Humaines**

*Politiques de l'emploi dans l'entreprise  
Gestion de l'emploi  
Gestion des rémunérations  
Gestion des carrières  
Gestion des conflits sociaux*



**DROIT ADMINISTRATIF**

Le droit administratif général, dont le programme couvre deux semestres de la 2e année de Licence, traite de ce droit spécifique, applicable à une partie de l'action administrative, qui s'est développée en France depuis deux siècles. Outre la connaissance de ses sources et de ses mécanismes de contrôle par la justice administrative, la discipline entend répondre à trois questions fondamentales: qui, quoi, comment? Quelles sont les institutions administratives (État, collectivités territoriales, établissements publics)? Quelles sont leurs missions (police, service public)? Par quels procédés juridiques l'activité administrative s'exerce-t-elle (acte unilatéral, contrat) ?

**DROIT DES OBLIGATIONS**

Après l'étude au 1<sup>er</sup> semestre de l'acte juridique et principalement du contrat, le second semestre de Droit des obligations aborde une autre source d'obligation : le fait juridique. A ce titre, sera essentiellement traitée la responsabilité civile extracontractuelle, qui vise l'obligation de réparer le préjudice causé à une victime non contractante. Les étudiants découvriront d'abord *le droit commun de la responsabilité civile* et sa triple condition : existence d'un préjudice, d'un fait générateur (une faute, le fait d'une chose dont on a la garde, le fait d'autrui dont on doit répondre) et d'un lien de causalité entre ces deux éléments. Le cours de responsabilité s'achèvera avec l'étude des *régimes spéciaux d'indemnisation* (indemnisation des accidents de la circulation, responsabilité du fait des produits défectueux), plus complexes et plus techniques.

Formateur, riche de controverses doctrinales et éthiques, siège de profondes évolutions jurisprudentielles depuis les années 1990, le droit de la responsabilité reste également un droit concret, vivant, parfaitement accessible à l'étudiant de 2<sup>ème</sup> année.

**DROIT PENAL GENERAL**

Le cours de droit de la peine est consacré exclusivement à l'étude de la sanction pénale et de son exécution.

Après avoir présenté les différents types de sanctions encourues par le délinquant, ce cours aborde la phase du prononcé de la sanction par le juge pénal. Le pouvoir de personnalisation de la peine par le juge est alors étudié.

La phase d'exécution de la sanction est ensuite exposée, tant dans ses règles de fond que dans ses aspects de procédure ( aménagements de la peine privative de liberté, notamment ). L'étude de cette phase d'exécution comporte également une présentation du droit pénitentiaire.

Les différents modes d'extinction de la sanction pénale sont eux aussi exposés ( amnistie, grâce, réhabilitation... ).

**FINANCES PUBLIQUES**

Le cours de **Finances publiques de L2** a pour objet l'étude des budgets des personnes publiques. Il consiste dans une introduction présentant les notions essentielles des Finances publiques (définitions, contraintes budgétaires, emprunt etc.) puis dans une première partie portant sur le budget de l'État (les lois de finances ; la composition et l'élaboration du budget ; le contrôle de l'exécution du budget). Les finances sociales sont ensuite examinées (sécurité sociale ; cotisations sociales etc.).

Les Finances publiques figurent parmi les matières de nombreux concours et permettent une meilleure compréhension du monde économique et financier.

**PROBLEMES POLITIQUES INTERNATIONAUX**

Ce cours vise à présenter et à décrypter les principales difficultés qui se font jour sur la scène internationale, nécessitant des résolutions qui ne sauraient se limiter au strict cadre national. Ces enjeux sont considérables en ce sens que les problèmes politiques internationaux peuvent non seulement affecter la paix et la sécurité internationales (le conflit israélo-palestinien, le terrorisme...) mais aussi constituer une menace pour toute ou partie de l'humanité (dérèglement climatique, pandémies, malnutrition, prolifération d'armes de destruction massive...). Autre problème et non des moindres, celui lié à la difficulté de trouver un nouvel équilibre mondial entre puissances traditionnelles (Etats-Unis d'Amérique, Union européenne et Russie) et puissances émergentes (Chine, Inde, Brésil) désireuses de peser davantage sur la scène internationale. Si ce cours s'adresse certes à des juristes, il revêt cependant une forte dimension historique et politique. Il est particulièrement indiqué aux étudiants tournés vers les études internationales ou qui entendent parfaire leur culture générale.

**POLITIQUE ECONOMIQUE ET INTEGRATION EUROPEENNE**

- Rôle et instruments de la politique économique.
- L'intégration européenne : cadre et contrainte des politiques nationales.
- La crise et les politiques anti-crise.

**HISTOIRE DU DROIT PENAL**

Approche historique des notions étudiées en droit pénal général (sources, cadre juridique de l'infraction, peines, homme délinquant) : de l'héritage antique au XXème siècle.

**PROCEDURE PENALE**

La procédure pénale peut être définie comme le droit de la réaction sociale à la commission d'une infraction. Le cours de procédure pénale aborde donc chronologiquement les quatre grandes étapes du procès pénal que sont l'enquête de police, la poursuite, l'instruction et le jugement. En introduction, sont exposées l'organisation judiciaire en matière pénale et, surtout, la théorie générale de la preuve en matière pénale. La procédure pénale, « droit des honnêtes gens », a en effet pour but ultime de permettre au juge de déterminer qui est coupable et qui ne l'est pas.

Présomption d'innocence, droits de la défense, impartialité et indépendance du juge, etc. sont en conséquence les principes fondateurs de la matière.

La procédure pénale est aussi un droit vivant. À cet égard, le cours développe bien sûr les mécanismes – parfois polémiques – que sont, par exemple, la garde à vue, la détention provisoire, le secret de l'instruction, le « plaider-coupable », la comparution immédiate...

Le droit français de source nationale est toujours mis en perspective de la Convention européenne des droits de l'Homme et de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg.

La matière peut par ailleurs être choisie en travaux-dirigés. L'étudiant exploite alors des supports pédagogiques mis en ligne sur l'ENT (Moodle), où il peut déposer des devoirs.

Le suivi de cet enseignement est tout indiqué à l'étudiant désireux d'embrasser une carrière à caractère judiciaire (police, gendarmerie, barreau, magistrature, administration pénitentiaire...).

**DROIT CIVIL**

Le cours comporte deux parties non sans lien entre elles. La première partie regroupe les différentes règles de preuve en droit privé, étudiées antérieurement de façon éparse ou à un moment où elles pouvaient paraître très abstraites à l'étudiant(e) débutant. La seconde partie est consacrée aux sûretés et garanties personnelles. Les sûretés personnelles sont principalement le cautionnement, la garantie autonome, les lettres d'intention. Ce sont des contrats par lesquels une personne prend l'engagement envers le créancier soit de payer la dette d'autrui (cautionnement), soit, d'une autre façon, de verser une somme d'argent à un créancier en guise de garantie d'une dette, selon des techniques bien spécifiques qui en font des garanties indépendantes de la dette principale. En revanche, ne sont pas au programme les sûretés réelles, telles que le gage ou l'hypothèque et les privilèges, qui font l'objet d'un autre cours."

**LIBERTES PUBLIQUES ET DROITS FONDAMENTAUX**

Ce cours traite dans deux parties distinctes d'une part de la théorie générale du droit des libertés fondamentales et d'autre part du régime juridique des différentes libertés.

La théorie générale comporte dans un premier temps l'étude de la reconnaissance des libertés (les fondements philosophiques, religieux et historiques ; la proclamation des droits dans des déclarations internes puis internationales et enfin régionales). Il s'agit ensuite d'étudier les techniques de protection des libertés, principalement par le biais d'une protection juridictionnelle devant les juges internes (Conseil constitutionnel, juge administratif et juge judiciaire) ainsi que devant les juges européens (Cour européenne des droits de l'homme et Cour de justice des communautés européennes). Le dernier chapitre est consacré à l'étude de l'aménagement juridique des libertés (justification des limites imposées à l'exercice des libertés, choix du régime juridique des différentes libertés).

**DROIT DES SOCIETES**

Faisant suite au cours de Droit des affaires de 2ème année de Licence, l'enseignement de Droit des sociétés est proposé dans les deux semestres de L3.

Le Droit des sociétés 1 présente d'abord l'ensemble des règles communes aux sociétés (Eléments constitutifs des sociétés et différentes étapes de la vie des sociétés), puis les règles spécifiques aux sociétés de personnes, civiles et commerciales, aux groupements sans personnalité juridique et aux S.A.R.L.-E.U.R.L.

**DROIT DU TRAVAIL**

Après avoir donné aux étudiants les éléments de connaissance nécessaires pour comprendre et situer le droit du travail (contexte, domaine, sources), l'enseignement de *Droit du travail 1* s'attache à leur faire saisir tant les rapports contractuels que les rapports de pouvoir qui se nouent dans l'entreprise. Pour ce faire une approche chronologique est privilégiée avec l'identification de trois temps :

- la naissance de la relation de travail qui est l'occasion d'aborder les problématiques liées au recrutement et à l'embauche, à la conclusion du contrat de travail (différents types de contrat et principales clauses), et aux recours à de la main d'œuvre extérieure ;
- le déroulement de la relation de travail qui traite du droit disciplinaire et de la modification du contrat de travail ;
- la fin de la relation de travail qui expose les différentes qualifications de la rupture du contrat de travail, avant de se concentrer sur les règles qui encadrent le licenciement pour motif personnel .

**DROIT ADMINISTRATIF APPROFONDI**

L'objet du cours est relatif à la responsabilité administrative, ou l'obligation pour l'administration de réparer les préjudices causés par son activité ou ses agents. La responsabilité extra-contractuelle s'organise autour du régime général (conditions de mise en œuvre, modalités de mise en œuvre) et des régimes législatifs spécifiques (les fonds d'indemnisation, les dispositifs sectoriels).

Il s'agit constamment de vérifier en quoi la responsabilité administrative n'est «*ni générale ni absolue*» pour reprendre la formule du fameux arrêt *Blanco*. Derrière les questions de responsabilité transparaissent de véritables problèmes de société : jusqu'où peut aller l'extension du risque, quelle est la place de l'action en responsabilité dans la protection des droits fondamentaux, quelle est la portée des contraintes des finances publiques, etc. ?

**DROIT INTERNATIONAL PUBLIC FONDAMENTAL**

Un cours de Droit international public permet d'étudier les aspects juridiques des rapports internationaux entre sujets de droit international public. Le cours de DIPF aborde les éléments fondamentaux de ce droit. A cet effet, la formation du droit international public sera envisagée à travers l'étude des différentes normes internationales comme les traités, la coutume, les principes généraux et les actes unilatéraux des sujets de droit international. Ce cours abordera également la mise en œuvre du droit international public, laquelle se fait tant dans le cadre interne que dans le cadre international avec une amorce d'analyse de la responsabilité internationale étatique.

**FONCTION PUBLIQUE ET AGENTS PUBLICS**

Le cours porte tant sur la fonction publique de l'Etat, des Collectivités territoriales que des établissements hospitaliers.

Différents thèmes seront abordés :

- Les caractères généraux de la fonction publique
- La carrière du fonctionnaire
- Droits et obligations du fonctionnaire

**HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES**

Présentation des doctrines politiques et juridiques : de l'Antiquité à nos jours.

Cette année, cet enseignement aura pour objet de présenter la naissance de la philosophie politique en Occident. Cette étude de la pensée grecque passe par une mise en perspective du mouvement des idées, chaque fois situé dans une histoire institutionnelle et politique plus large (sont principalement considérées les histoires de deux cités, celles d'Athènes et de Sparte, à l'époque archaïque et classique).

**INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE**

Depuis une vingtaine d'années, l'accès des juristes aux sources du droit a profondément évolué et l'informatique est devenue un outil incontournable. De multiples bases de données juridiques ont vu le jour : Légifrance, Lamyline Reflex, Lexis-Nexis (incluant Juris-Data), Doctrinal, Westlaw, Lexbase, etc. La maîtrise de ces outils fait désormais partie de la culture générale des juristes. Il est cependant avéré que les étudiants en droit sont encore mal préparés à l'interrogation des bases de données juridiques. L'utilisation quotidienne des moteurs de recherche (ex. Google) est à cet égard trompeuse : elle ancre progressivement l'idée fautive qu'un million de résultats (dont on ne consultera que les vingt premiers...) en réponse à deux termes choisis au hasard correspondent à une interrogation réussie. L'utilisation dans un cadre professionnel des bases de données est autrement exigeante. Ce cours, qui a largement recours à la vidéo-projection et à l'interrogation en ligne, a pour objectif, au travers de la présentation de différents produits (CD-Rom ou banques de données en ligne), de faire prendre conscience aux étudiants de ces enjeux, de leur donner les principes de base gouvernant le fonctionnement des banques de données et de leur apprendre à formuler leurs questions et à construire leur stratégie de recherche. Ce cours doit aussi être suivi par les étudiants du Master 2 Droit privé général.

**HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION**

Reliée au droit positif, une étude historique de la justice criminelle et de la procédure de l'Antiquité romaine au XIX<sup>ème</sup> siècle.

**METHODE DES SCIENCES SOCIALES**

Ce cours présente les fondements conceptuels, les enjeux et les difficultés spécifiques à l'emploi de méthodes d'investigation en sciences sociales. Il se divise en deux parties. La première partie, assurée par F. Greffet, présente les traditions sociologiques, nées au XIX<sup>ème</sup> et au XX<sup>ème</sup> siècles, d'où dérivent les méthodes utilisées aujourd'hui : la sociologie durkheimienne, la sociologie compréhensive wébérienne, le behaviorisme, l'interactionnisme etc. La deuxième partie, assurée par A. Jadot, commence par une réflexion sur les pratiques d'enquête en sciences sociales et les enjeux qui se posent pour les chercheurs : comment définir le terrain, la population auprès de qui étudier, comment gérer la relation enquêteur/enquêtés, comment présenter les résultats. Ensuite, un panorama des principales techniques d'enquête est proposé, approfondissant plus particulièrement les sondages d'opinion et les entretiens qualitatifs. Seront également évoquées les enquêtes de type ethnographique, les expérimentations en sciences sociales, l'analyse des traces documentaires et l'analyse de contenu. Chaque méthode de recueil et d'analyse sera illustrée par des exemples de recherches classiques ou récentes, tirés des différentes sciences sociales, en particulier la sociologie et la science politique.

**DROIT JUDICIAIRE PRIVE**

Le droit judiciaire privé, autrement désigné sous l'appellation de « procédure civile », recouvre l'étude de l'action en justice (Théorie de l'action, concrétisation de l'action), des règles de compétences juridictionnelle et des principales règles gouvernant l'instance devant les juridictions judiciaires. Ce cours de L3 est prolongé en M1 par le cours de procédure civile et voies d'exécution. Le cours de droit judiciaire privé s'adresse aux étudiants désireux de poursuivre une carrière judiciaire ou de maîtriser les règles du droit procesuel. Ainsi, un étudiant publiciste peut combiner l'étude du contentieux administratif et du droit judiciaire privé.

**DROIT CIVIL**

Contrairement aux sûretés personnelles (L3, Droit civil semestre 1), les sûretés réelles consistent en l'affectation d'un bien au paiement préférentiel d'une créance. *Le droit des sûretés et le droit des biens entretiennent des liens étroits*, ce dont l'étudiant pourra se rendre compte dans la première partie du cours. Seront ainsi définies les notions de sûreté, droit réel accessoire, droit de préférence et droit de suite. En outre, le droit de propriété peut être utilisé à des fins de garantie, par exemple dans le cadre de la fiducie ou d'une clause de réserve de propriété.

L'étudiant découvrira ensuite *le régime des différentes sûretés, tant mobilières qu'immobilières* et le nécessaire classement des créanciers mobiliers et immobiliers.

Dense et technique mais tout à fait abordable par l'étudiant de L3, le droit des sûretés réelles.

**DROIT DU TRAVAIL**

L'enseignement de droit du travail semestre 2 s'articule autour de 2 pôles. Dans un premier temps il est procédé à l'étude du licenciement pour motif économique. Seront étudiés aussi bien son contenu avec la notion de cause économique que les mesures sociales d'accompagnement.

Les relations collectives de travail seront abordées en second lieu. Plusieurs thèmes seront analysés :

- la grève
- la représentation du personnel.

**DROIT DES SOCIETES**

Le droit des sociétés 2, enseigné au 2ème semestre, exige que soit connu le droit commun des sociétés étudié au 1er semestre.

La première partie du cours est consacrée aux règles spécifiques applicables aux sociétés de capitaux -société anonyme, société par actions simplifiée, société en commandite par actions, société européenne-.

La constitution, les organes, le fonctionnement ainsi que le financement de chacune de ces formes de sociétés seront présentés.

Cependant, le régime juridique de la société anonyme sera largement développé.

La deuxième partie du cours traite des groupes de sociétés (société mère, filiales, participations) et des opérations de fusion et de scission internes et transfrontalières.

**DROIT DES PROPRIETES PUBLIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Le cours s'ordonne autour de trois thèmes : les biens des personnes publiques (domaine public et domaine privé), les travaux et ouvrages publics, les modes d'acquisition des propriétés publiques (expropriation).

Cette branche du droit administratif, comme toutes les autres branches du droit, est «interrogée» par le droit européen : le principe communautaire de concurrence, l'article 1<sup>er</sup> du protocole additionnel n°1 consacrant le «droit au respect des biens».

L'intérêt que présente cette matière n'est pas seulement juridique : les enjeux sont aussi d'ordre politique, économique, territorial, social.

**DROIT INSTITUTIONNEL DE L'UNION EUROPEENNE**

Le cours, divisé en trois parties précédées d'un titre introductif, porte sur l'étude de l'Union européenne et l'intégration communautaire.

Le titre introductif porte sur l'histoire de la construction européenne et ses développements les plus récents. Cette introduction permet non seulement d'effectuer une lecture des traités, mais aussi d'étudier les caractères particuliers de l'Union ainsi que les compétences attribuées à celle-ci.

La première partie du cours est consacrée à l'étude du système constitutionnel de l'Union et porte d'une part sur son architecture institutionnelle, d'autre part sur le processus décisionnel européen.

La seconde partie, plus développée, traite du système juridique de l'Union : les sources, les rapports entre le droit communautaire et le droit national (primauté et invocabilité du droit communautaire).

Enfin, la troisième partie est consacrée à l'étude du contentieux : recours en manquement, recours contre les institutions, mécanisme des questions préjudicielles.

### CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

#### LA COMPÉTENCE DE L'ORDRE JURIDICTIONNEL ADMINISTRATIF

(Répartition des compétences entre les deux ordres de juridictions et entre les juridictions administratives. Règlement des difficultés de compétence)

#### LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

(Tribunaux ; Cours administratives d'appel ; Juridictions administratives spéciales ; Conseil d'Etat)

#### LES RECOURS CONTENTIEUX

#### LE DÉROULEMENT DE L'INSTANCE

(de la requête introductive d'instance en jugement)

#### LES VOIES DE RECOURS

(Appel — Cassation)

### COMPTABILITE ET BILANS

#### 1 – Les notions de base de la comptabilité

- Le bilan : l'actif, le passif, les variations du bilan.
- Le compte : la tenue des comptes, le fonctionnement des comptes.
- Le compte de résultat : les causes du résultat, les produits, les charges, le système de l'inventaire intermittent.
- Les comptes de bilan et les comptes de gestion.
- Le plan comptable et la réglementation comptable.
- La balance des comptes.

#### 2 – Les opérations courantes de l'entreprise

- Les achats et les ventes (comptabilisation des factures).
- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- Les effets de commerce (effets à recevoir, effets à payer).
- Les frais de personnel (comptabilisation des salaires et des charges sociales).
- Les acquisitions d'immobilisations et le financement des investissements.

#### 3 – Les travaux de fin d'exercice

- L'amortissement des immobilisations.
- Les dépréciations et les provisions.

### HISTOIRE DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET PRIVEE

Ce cours aura pour point de départ une classification fondamentale romaine qui distingue les choses susceptibles d'appropriation privée et celles qui ne le sont pas.

Cette distinction permettra l'étude sommaire d'une double évolution : celle des droits et prérogatives conférés aux individus pour constituer et garantir leur patrimoine et celle des mécanismes mis en place pour délimiter et protéger le domaine public. La délimitation de ces deux domaines n'étant pas figée il faudra également envisager les occupations temporaires du domaine public et les expropriations ; le tout depuis Rome jusqu'au code Napoléon.

### DROIT FISCAL DES PERSONNES

Le cours de Droit fiscal des personnes comporte une présentation générale de la fiscalité (définitions des impôts, taxes, et redevances ; techniques de la fiscalité), suivie de l'étude approfondie de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'imposition du patrimoine (impôt de solidarité sur la fortune, taxes foncières, taxe d'habitation).

## 1er semestre

# Licence Droit - Première année - parcours Droit/Droits des pays de Common Law -

### **LANGUE ANGLAISE : GRAMMAIRE**

Approche analytique de la langue anglaise à travers l'étude du groupe nominal. Le cours est accompagné d'exercices d'application variés. Langue d'enseignement : anglais et français.

Fascicule à télécharger sur la plateforme Arche avant le début des cours.

### **LANGUE ANGLAISE : COMPREHENSION ECRITE**

Travail sur la compréhension de textes écrits généraux et juridiques. Stratégies de lecture et de compréhension. Outils de la compréhension (dictionnaires, corpus,...). Langue d'enseignement : anglais et français.

Fascicule à télécharger sur la plateforme Arche avant le début des cours.

### **LANGUE ANGLAISE : LANGUE ORALE DE SPECIALITE**

Entraînement intensif à la compréhension orale à partir de supports audio et vidéo dans le domaine général et le domaine juridique. Lectures de transcriptions phonétiques et éléments de phonétique articulatoire et corrective. Langue d'enseignement : anglais.

### **LIRE ET ECRIRE L'ANGLAIS PRATIQUE**

Rédaction d'articles informatifs et argumentatifs et de messages publicitaires. Rédaction de lettres de tous types (correspondance privée et professionnelle, lettres de motivation, réponses à des petites annonces, etc) et de CV. Compréhension et rédaction de brochures publicitaires ou informatives. Langue d'enseignement : anglais.

## 2ème semestre

### **LANGUE ANGLAISE : GRAMMAIRE**

Approche analytique de la langue anglaise à travers l'étude du groupe verbal et exercices d'application variés. Langue d'enseignement : anglais et français.

Fascicule à télécharger sur la plateforme Arche avant le début des cours.

### **LANGUE ANGLAISE : METHODOLOGIE DE LA TRADUCTION**

Ce cours porte sur les points de passage obligatoires en traduction, quel que soit le texte à traduire. Un travail systématique à ce niveau devrait permettre aux étudiants d'aborder par la suite la traduction avec des bases et des méthodes solides. Les exemples seront tirés de textes généraux et juridiques. Langue d'enseignement : anglais et français.

Fascicule à télécharger sur la plateforme Arche avant le début des cours.

### **LANGUE ANGLAISE : COMPREHENSION ECRITE ET EXPRESSION ORALE DE SPECIALITE**

Entraînement intensif à la compréhension écrite à partir de supports dans le domaine général et le domaine juridique, et entraînement à l'exposé oral à partir de ces supports. Langue d'enseignement : anglais.

### **ASPECTS DE LA CULTURE ANGLO-SAXONNE**

Musique et politique en Grande-Bretagne : ce cours a pour but d'étudier la politique en Grande-Bretagne entre 1962 et 2008 à travers le prisme de la musique populaire. Seront examinées entre autres les questions suivantes : la représentation de la politique dans les paroles de chansons et dans les clips, les liens entre musiciens et hommes politiques, les causes qui mobilisent les musiciens. Langue d'enseignement : anglais.

Fascicule à télécharger sur la plateforme Arche avant le début des cours.

## 1er semestre

# Licence Droit - Deuxième année - parcours Droit/Droits des pays de Common Law -

### **HISTOIRE ET SOCIÉTÉ BRITANNIQUES**

Etude du rapport entre l'histoire britannique et l'évolution de son système juridique. Alternance de cours magistraux et d'analyses de documents variés : textes juridiques, articles de presse, extraits d'œuvres littéraires, iconographies. Langue d'enseignement : anglais.

### **COMPREHENSION ORALE DE SPECIALITE**

Entraînement intensif à la compréhension orale en anglais à partir de supports audio et vidéo généraux et juridiques. Langue d'enseignement : anglais.

### **COMPREHENSION ET TRADUCTION DE TEXTES DE SPECIALITE**

L'objectif du cours est de développer la compréhension globale, puis détaillée, de textes de spécialité, d'affiner les connaissances langagières des étudiants à travers la traduction de textes de spécialité (dans le sens de la version et du thème), et de travailler sur l'utilisation intelligente de l'outil internet dans cette perspective. Langue d'enseignement : anglais et français.

### **ENTRAINEMENT A L'EXPOSE ECRIT ET ORAL**

Ce cours s'appuie sur le cours d'Histoire et société britanniques et vise à entraîner l'étudiant à la rédaction en anglais d'exposés analytiques et à la présentation orale de ces exposés. Langue d'enseignement : anglais.

## 2ème semestre

### **HISTOIRE ET SOCIÉTÉ AMÉRICAINES**

**L'esclavage américain : histoire et représentations.** Ce cours examinera l'histoire de l'esclavage en Amérique du point de vue de ses nombreuses représentations (p.ex. gravures, tableaux, photographies, récits, journaux, tracts, sermons, films). Il se concentrera plus particulièrement sur deux exemples contrastés: le récit autobiographique d'un ancien esclave, Frederick Douglass (Narrative of the Life of Frederick Douglass, an American Slave, 1845) et le film de Steven Spielberg Amistad (1997), qui raconte un procès célèbre au sujet d'une révolte d'esclaves en 1839-1841 et reste l'un des rares films américains à traiter de l'esclavage aux Etats-Unis. Les rapports entre l'histoire et la fiction, le passé et le présent, constitueront le fil rouge du cours. Langue d'enseignement : anglais.

### **DROIT DES PAYS DE COMMON LAW**

Le cours de droit des pays de Common Law a un double objectif :

- exposer les principes généraux du Common Law et de l'Equity, en s'appuyant notamment sur le droit anglais, mais aussi par comparaison avec le droit français,
- présenter les sources de droit et les règles applicables notamment au droit des obligations dans plusieurs législations de Common Law.

Accessoirement, le cours permet l'acquisition du vocabulaire juridique anglais.

Le cours comporte donc d'abord une introduction étoffée présentant les principes applicables, l'historique du Common Law en Angleterre et sa diffusion, les méthodes de travail du « commonlawyer ».

Il expose ensuite plusieurs aspects du droit applicable dans plusieurs pays de Common Law, principalement le Royaume Uni et les Etats Unis d'Amérique et, dans une moindre mesure, en Inde : introduction au droit et sources juridiques, organisation juridictionnelle, droit des obligations (contrat principalement et torts).

Le cours magistral est complété par l'analyse de documents en anglais (décisions de justice, lois). Ce cours est poursuivi en L3 Droit – parcours linguistique.

### **ORAL EN SITUATIONS PROFESSIONNELLES**

Conversation dans des situations de la vie professionnelle, conversations téléphoniques et techniques d'exposé. Langue d'enseignement : anglais.

## 1er semestre

# Licence Droit - Troisième année

## - parcours Droit/Droits des pays de Common Law -

### REDACTION DE DOCUMENTS JURIDIQUES

Ce cours se propose d'entraîner les étudiants à rédiger différents types de travaux (mémos, lettres aux clients, lettres de négociation, contrats, testaments) en utilisant comme supports une variété de documents de spécialité ayant trait au droit pénal, droit constitutionnel, droit du travail, droits de l'homme, copyrights, propriété, diffamation, etc., dans le monde anglophone. Des exercices sur la structure et la ponctuation seront proposés en cours. Langue d'enseignement : anglais.

### RHETORIQUE DU DISCOURS ECRIT ET ORAL

En partant de l'étude de divers types de discours (discours politiques, plaidoiries, etc), ce cours vise à entraîner l'étudiant à la rhétorique du discours écrit et oral en anglais en lui donnant les outils nécessaires pour développer ses capacités de rédaction et de présentation d'un exposé de type persuasif (cohérence, correction de la langue, niveau de langue, force de conviction).

### PRESENTATION DE CONFERENCES EN ANGLAIS

L'objectif du cours est de préparer les étudiants à présenter des conférences en anglais. Des aspects variés de cet exercice seront pris en compte : le comportement du conférencier, le langage du corps, la façon de capter l'intérêt du public, le contrôle de la voix (volume, débit, intonation, prononciation) ainsi que la prise de notes détaillée, l'organisation du plan et du discours et l'utilisation d'aides visuels. Les enseignements théoriques alterneront avec un entraînement intensif à la présentation orale de sujets divers. Langue d'enseignement : anglais.

### DROIT DES PAYS DE COMMON LAW

Ce cours est la suite de celui de L2 – Parcours linguistique. Il expose ensuite plusieurs aspects du droit applicable aux Etats-Unis d'Amérique et pour partie en Inde : introduction au droit et sources juridiques, organisation juridictionnelle, droit des obligations (contrat principalement et torts).

Le cours magistral est complété par l'analyse de documents en anglais (décisions de justice, lois).

A titre transitoire, pour l'année 2009-2010, ce cours porte également, et en grande partie, sur le Common Law et le droit anglais.

## 2ème semestre

### INTRODUCTION AU DROIT AMERICAIN

« Law and Justice » : introduction au système législatif américain : Le but du cours est de préparer les étudiants à suivre des cours de droits enseignés dans un contexte anglophone. Après avoir rappelé les différences entre les principes du droit anglo-saxons (common law) et français (droit civil), nous étudierons le partage des compétences entre pouvoir législatif et judiciaire, entre le droit fédéral et le droit des différents Etats à l'aide de différentes études de cas plus ou moins récentes. Le cours se donnera entièrement en anglais, la terminologie française étant présentée à travers des résumés fournis en français. Langue d'enseignement : anglais.

### PREPARATION AUX TESTS LINGUISTIQUES EN ANGLAIS

Le TOEIC, le TOEFL et les examens de Cambridge (tests organisés par des organismes américain et britannique) visent à tester votre niveau en langue anglaise. Un atout sur votre CV, ils sont utilisés par de nombreuses entreprises françaises et internationales, et sont souvent obligatoires pour aller étudier en pays anglophone. Ce cours présente les avantages et les inconvénients de chaque examen et fournit un entraînement à des exercices et activités type : discussion de stratégies appropriées ; travail de la langue ainsi que des quatre compétences (expression et compréhension orales et écrites). Fascicule d'exercices à télécharger avant le début des cours sur la plateforme Arche, rubrique « Anglais Droit-langue 2008-2009 » + se procurer l'ouvrage Cambridge Certificate of Proficiency in English 5 With Answers: Examination Papers from the University of Cambridge – Esol Examinations: English for Speakers of Other Languages, student ed. (Cambridge: Cambridge University Press, 2006). Langue d'enseignement : anglais.

### REDACTION DE RAPPORTS PROFESSIONNELS

Ce cours d'expression écrite (en anglais) se fondera sur l'observation de rapports professionnels authentiques et visera l'appropriation d'outils spécifiques (dictionnaires en ligne, corpus) et l'acquisition progressive de techniques d'écriture pour aboutir à la production d'un rapport professionnel sur un thème choisi par l'étudiant. On apprendra par étapes à développer un argumentation, à atteindre le degré de concision attendu dans les écrits professionnels, à rédiger un abstract, à citer des sources, à utiliser des outils en ligne, à distinguer conclusions et recommandations, à élaborer une table des matières et une bibliographie. Langue d'enseignement : anglais.

Fascicule et exemples de rapports consultables en ligne sur la plateforme Arche.

### ANGLAIS DE LA NEGOCIATION

Connaissances des codes de la conversation en fonction des interlocuteurs. Structuration de l'argumentation et de la négociation. Connaissance des mots et expressions utilisées pour convaincre, expliquer, s'opposer, négocier, etc. Pratique à travers des simulations simulées (contexte commercial, tribunaux, etc.). Langue d'enseignement : anglais.



## 1er semestre

# Licence Droit - Troisième année - parcours Magistère -

### **DROIT ANGLAIS**

Le cours comporte donc d'abord une introduction étoffée présentant les principes applicables, l'historique du Common Law en Angleterre. Il expose ensuite plusieurs aspects du droit applicable au Royaume Uni.

- Introduction au droit anglais
  - Common law et equity
  - Technique du precedent
  - Organisation juridictionnelle
- Droit des contrats
  - Formation du contrat
  - Exécution du contrat
  - « Remèdes »
- Droit des torts
- Business Law (règles générales)

### **DROIT ALLEMAND**

L'objectif du cours est d'initier les étudiants aux particularismes de la démarche allemande notamment en droit civil et de leur faire acquérir des connaissances fondamentales en matière de droit des contrats.

Le cours aborde, sous l'angle du droit allemand, les questions relatives à la formation, aux effets et à l'exécution du contrat et s'appuie sur des thèmes de réflexion destinés à mettre en relief les principales différences par rapport au droit français.

## 2ème semestre

### **TECHNIQUE DE FINANCEMENT**

- Etablissement du bilan et du compte de résultat
- Enregistrement des opérations dans les comptes et détermination des soldes
- Enregistrement des opérations d'achats et de ventes ainsi que des frais accessoires
- Les prestations de services
- Les effets de commerce
- La déclaration de TVA et sa comptabilisation
- Les opérations de fin d'exercice
- Etablissement d'un bilan dans le système abégé et le système de base à partir d'une balance après inventaire.
- Etude des différentes parties du bilan
- L' Annexe, son rôle et son contenu

### **PRATIQUE EUROPEENNE DU DROIT DES AFFAIRES**